

Conditions de participation

Concours sacs réfrigérants Rimuss

Conditions générales de participation

Du 16 juin 2021 au 04 juillet 2021, 20 sacs réfrigérants Rimuss seront tirés au sort sur le site rimuss.ch. Les présentes conditions générales de participation s'appliquent à ce tirage au sort. En participant au concours, les participants acceptent également les présentes conditions générales de participation.

Organisateur de la compétition

Rimuss & Strada Wein AG, Dickistrasse 1, 8215 Hallau.

Admissibilité

Toutes les personnes résidant en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein et ayant atteint l'âge de 18 ans ont le droit de participer. Les employés de Rimuss & Strada Wein AG ainsi que les clubs de tombola, les services automatisés et autres participants professionnels/commerciaux sont exclus de la participation.

Procédure du concours

Pour participer au concours, il faut remplir entièrement le formulaire d'inscription correspondant, l'envoyer et s'abonner à la newsletter de Rimuss. Le participant au concours peut se désinscrire de la newsletter à tout moment. La participation est possible jusqu'au dimanche 04 juillet 2021. Les gagnants des prix seront ensuite tirés au sort et informés soit par e-mail, soit par téléphone, soit par écrit par courrier à l'adresse fournie et les prix seront envoyés en conséquence. Les prix qui ne peuvent pas être livrés aux gagnants à l'adresse fournie seront annulés sans compensation. Les prix ne seront pas versés en espèces.

L'organisateur du concours souligne et les participants prennent note que les gagnants ne seront pas annoncés publiquement.

Prix

20 sacs réfrigérants Rimuss

Participation libre

La participation au concours n'implique aucune obligation d'achat.

Autres provisions

Le processus juridique est exclu. Aucune correspondance ne sera échangée au sujet du concours, sauf avec les gagnants.

Chaque personne ne peut participer au concours qu'avec un profil et uniquement avec des données personnelles correctes. L'organisateur du concours a le droit d'exclure du concours les participants ayant un pseudonyme, une identité falsifiée et les participants ayant plusieurs inscriptions. Afin de vérifier les détails d'une demande, l'organisateur du concours a le droit de demander au participant de confirmer son identité à tout moment.

L'organisateur du concours se réserve en outre le droit d'exclure les participants du concours si des abus et/ou des violations des présentes conditions de participation sont suspectés/détectés ou si d'autres raisons importantes existent. Il a le droit de procéder à tout moment à des adaptations du mode de concours et de suspendre, d'annuler ou de mettre fin prématurément au concours si des raisons importantes le justifient.

Les données personnelles seront traitées dans le respect des lois sur la protection des données.